

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 10 juillet 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud)

NOR : TREA2419575S

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 déterminant les cas de recours aux astreintes à la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements publics qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son titre III ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 7 décembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud à :

M. Nicolas Dubois, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud ;

Mme Réjane Lavenac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques ;

Mme Frédérique Melous, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet.

Délégation leur est notamment donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant, en application de l'article R. 6530-4 du code des transports, les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « opérations aériennes » mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 octobre 2021 susvisée, à M. Samy Médani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de délivrer, proroger, renouveler les titres aéronautiques et y apposer des qualifications, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « personnels navigants » de la division « opérations aériennes », mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

M. Martial Aguirre, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « personnels navigants » ;

Mme Christine Galtier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance ;

M. Patrice Leboeuf, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

M. Bertrand Lupiac, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

Mme Sarah Rouillé, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance ;

M. Michel Tessarotto, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « aviation générale » de la division « opérations aériennes », mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à :

M. David Volckringer, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aviation générale » ;

M. Clément Cazaentre, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

M. Yvan Glorieux, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

M. Johan Jany, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

M. Christian Laydier, assistant d'administration de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « transport aérien » de la division « opérations aériennes », mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à :

Mme Sonia Nolin Coupez, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « transport aérien » ;

M. Tristan Mocquet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Pascal Tatin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Eric Valax, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division « sûreté » ;

M. Cyril Hennion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de la division « sûreté ».

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à Mme Béatrice Quenin, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « aéroports et navigation aérienne ».

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à M. Arnaud Denaes, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « régulation et développement durable ».

Article 9

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud, prévues à l'article 5 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, en application de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

M. Arnaud Denaes, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Cyril Hennion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Samy Médani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Béatrice Quenin, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Sonia Nolin Coupez, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Martine Roche, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Isabelle Romby, attachée d'administration de l'Etat ;

M. Guillaume Trarieux, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat.

Article 10

La décision du 23 février 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 10 juillet 2024

R. THUMMEL